

Claira, le 20 janvier 2023



Dossier suivi par : Carole SALCENACH

Objet : Conseil Municipal

CONVOCAATION

Madame, Monsieur, j'ai l'honneur de solliciter votre présence, lors du Conseil Municipal,

**Le jeudi 26 janvier 2023
à 18h30, à la salle du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L 1411-7 du CGCT, les documents relatifs à la DSP fourrière automobile vous sont adressés en pièces jointes afin que le conseil municipal puisse en délibérer ultérieurement (voir dossier 11 dans le téléchargement Fast-Elus de cette convocation)

Ordre du jour :

Décisions du Maire

Déclarations d'intention d'aliéner

Procès-Verbaux des séances suivantes :

- 28 mars 2022
- 14 avril 2022
- 12 mai 2022
- 29 juin 2022
- 21 octobre 2022
- 19 décembre 2022

00. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

1. Modifications statutaires de la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée
2. Désignation des représentants communaux à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée
3. Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la zone d'activités économiques « Espace Roussillon » - Exercices 2016 et suivants
4. Dénomination du boudodrome (la boule lyonnaise) avenue du 8 mai 1945
5. Classement au domaine public de la commune de Claira de parcelles appartenant à son domaine privé
6. Dénomination impasse lotissement « Lo Pilo »
7. Société Publique Locale Perpignan Méditerranée : Avenant n°1 à l'Autorisation d'Occupation Temporaire constitutive de droits réels / parking rue Salvador Dali
8. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale
9. Droit à la formation des élus
10. Modification du tableau des effectifs

Marc PETIT
Maire de Claira

